

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VISA N° 00867
- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du gouvernement ;
- VU le décret n° 2016-753/PRES/PM/MS du 16 août 2016 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Sur proposition du Ministre de la Santé ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 octobre 2016 ;

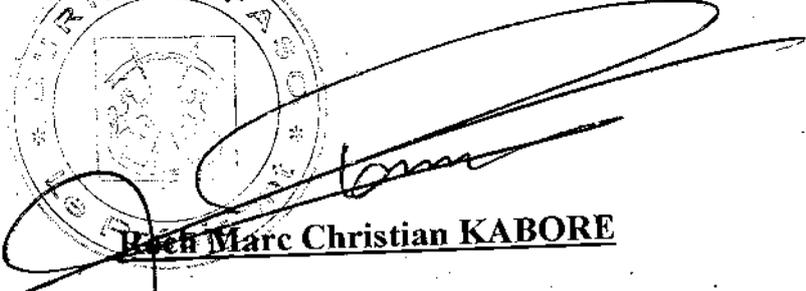
DECRETE

ARTICLE 1 : Madame Wind Touingnan Raïssa OUEDRAOGO, Mle 241 608 F, Conseiller en études et analyses en communication, est nommée Directrice de la communication et de la presse ministérielle.

ARTICLE 2 :

Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressée et sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 10 novembre 2016



Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de la Santé



Smaïla OUEDRAOGO